



Recours juridiques après un adultère homosexuel

Par **enirak**, le **03/06/2014** à **00:12**

Bonjour, rnje voudrais avoir des renseignements en ce qui concerne les droits de la femme tunisienne. j'ai une amie accusée par son mari, d'adultère homosexuelle. Elle vit en Italie mais n'a que la nationalité tunisienne. Actuellement elle est en déplacement en Tunisie et son mari l'a rejoint là-bas après avoir découvert, via Facebook, que sa femme avait une relation avec une femme française. Et il la retient là-bas... Peut-elle prétendre le divorce alors que nous savons que l'homosexualité est punie par la loi tunisienne? je n'ai plus de nouvelles de mon amie étant donné que son mari l'a coupée de tout contact. Elle est dépressive et actuellement est en dépression. Comment puis-je l'aider, moi qui suis en France? j'ai vraiment peur pour sa santé physique et morale et je me doute qu'elle doit être victime d'un lavage de cerveau. On a du lui confisquer son téléphone et même son passeport... Merci de m'éclaircir. rnCordialement

Par **alterego**, le **03/06/2014** à **08:44**

Bonjour, rn rn rn Tout ça pour nous dire que vous êtes l'objet du délit ? rn rn [smile36]

Par **aguesseau**, le **03/06/2014** à **10:55**

bjr, rn les lois françaises ne sont pas concernées par ce qui arrive à votre amie puisqu'elle est tunisienne, qu'elle vit en Italie et qu'elle réside actuellement en Tunisie. rncdt

Par **enirak**, le **03/06/2014** à **18:23**

oui mais j'osais espérer qu'un avocat français puisse se mettre en relation avec la législation tunisienne, voir italienne... ce qui m'aurait éventuellement donné des éléments de réponse. Et dans le cas où j'ai de nouveau des nouvelles, lui donner quelques pistes pour l'aider. Merci pour votre réponse, cependant.rnCordialement